



Peut on vende un bien immobilier, apres un mandat

Par **fauchon**, le **12/04/2012** à **13:32**

Bonjour,

j'ai mis en vende dans une agence immobilere en mandat exclusif pendant 3 mois un bien immobilier,elle a eu un client la negosation n'a pas abouti apres résiliation du mandant ,peut on vende à ce client notre immobilier

Par **amajuris**, le **12/04/2012** à **13:49**

bjr,

il faut relire les conditions du mandat que vous avez signé avec l'agence.

il se peut qu'il existe une clause mentionnant qu'après la résiliation du mandat pendant un certain délai en cas de vente du bien à un client initialement présenté par l'agence celle-ci peut demander sa commission.

cdt